

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le 14 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 7 novembre se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Muriel PEDEMAS, Nicole HERBRON, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Jean-Claude CROISIER, Claude GASNOT,

Absents excusés : Mesdames Christelle PROVOST, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Serge MAINGARD, Christian VERNET, Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT,

Non excusé(s) : Monsieur Patrick BERGET,

Pouvoirs : Monsieur Serge Maingard a donné pouvoir à Monsieur Samuel Chevallier

Monsieur Christian Vernet a donné pouvoir à Monsieur Didier Chouteau

Monsieur Benjamin Cholet a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Madame Christelle Provost a donné pouvoir à Madame Betty Boudier

Monsieur Thibaud Robert a donné pouvoir à Madame Carole Heulot

Madame Nadia Boutimah a donné pouvoir à Madame Patricia Chédane

Madame Annick Moireau a donné son pouvoir à Madame Nicole Herbron

Madame Patricia Richard-Bezannier a donné pouvoir à Monsieur Patrick Corre

Secrétaire de séance : Madame Muriel Pédémas, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h00

Point n° 1 Objet Approbation du procès-verbal du 9 octobre : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 9 octobre 2017, Adopté à l'unanimité

Point n° 2 objet Indemnité de conseil au titre de l'année 2017 versée par les communes et établissement publics aux comptables publics : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le versement de l'indemnité 2017 à Madame Jocelyne GOUSSET, percepteur, soit 680,10 € brut, , Adopté Par 16 voix, 4 abstentions

Point n° 3 Objet Demande de subvention au titre de la sécurité routière : Acquisition d'un second radar pédagogique solaire. Cet équipement s'élève à 2 103,12 € HT Après avoir délibéré, le conseil municipal, valide la demande de subvention auprès des services de l'État pour l'acquisition d'un radar pédagogique, Adopté à l'unanimité

Point n° 4 Objet Subvention communale : L'ASR sollicite une subvention exceptionnelle à la commune de Ruaudin. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention de 400 €, Adopté à l'unanimité

Point n° 5 Attribution des marchés de travaux « Réhabilitation et extension de la salle de sport » et « Construction de deux courts de tennis couverts » : Monsieur le Maire propose un complément de l'intitulé : marché public « Tennis extérieurs ». Messieurs Gasnot et Corre demandent le retrait de la délibération, les travaux ayant été réceptionnés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote. Messieurs Gasnot et Corre quittent la séance. Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire se voit obliger de lever la séance. La séance est levée à 20h30.

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin